



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69

*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME

Formation Habilitation Electrique

B0-H0-H0V Chef de Chantier

Durée : 2 jours / 14 heures

Lieu : Magnis Formation Lyon 3e



Objectifs :

- Préparer, organiser et faire réaliser des travaux d'ordre non électrique, en toute sécurité, dans milieu comportant des risques électriques.
- Savoir identifier les zones ou les locaux présentant un risque électrique.
- Pouvoir adapter les modes opératoires des exécutants par rapport aux risques identifiés (Outillages, manœuvres des engins, déplacements...)
- Maîtriser son chantier : organiser la surveillance des exécutants, déterminer le balisage de la zone de travail, les voies de circulation et les accès
- Rédiger le compte-rendu d'activité

Public visé :

Responsables de chantiers non électriciens qui interviennent dans des locaux et des sites où le risque électrique est présent.
Chefs d'équipe ou responsables du second-œuvre du BTP... toute personne amenée à diriger une équipe et à vérifier l'application des règles de sécurité sur un chantier.

Prérequis : Pas de pré-requis

Méthode pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.
- Utilisation de ressources multimédia, projections vidéo
- Exercices et Travaux Pratiques
- Remise d'un carnet de prescriptions base sur la norme NF C 18-510



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

Programme (Conforme à la norme NF C 18-510) :

o Théorie :

- Statistiques d'accidents d'origine électrique
- La réglementation, la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et morales
- Rôle et missions du chargé de travaux.
- Les co-activités
- La coordination SPS : Règlementation, acteurs, outils
- Notions de base en électricité
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les protections
- Les titres d'habilitation
- Les zones d'environnement
- La surveillance électrique
- Les EPI et les ECI
- Les dangers, les locaux à risques
- La conduite à tenir en cas d'accident

o Pratique :

- Identifier l'appareillage de protection,
- Reconnaître les dangers et identifier les risques dans différents locaux, déterminer le comportement approprié.
- Examen des activités professionnelles dans le cadre habituel de travail du chef de chantier
- Partager ses expériences et savoir rendre compte

o Evaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances acquises par le stagiaire est faite à partir des TP réalisés ainsi que d'un questionnaire selon le référentiel de la norme NF C 18 510

o Documents remis en fin de formation :

- Une Attestation de formation
- Proposition de titre d'habilitation, pré-remplie avec les symboles proposés par le formateur.
- Un support « Titre d'habilitation » à remplir par l'employeur.
- « Evaluation à chaud de la formation par le stagiaire » ce dernier porte ses appréciations sur l'accueil, l'organisation, le formateur, les moyens et la méthode.